

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », tenue par courriel, le 25 août 2021.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sont présents : M. Marcel Alexander
M. Nicholas Borne
M. Michel Demers
M. Pierre Marchand
Mme Carole Imbeault
M. Ray Khalil
M. Lucas Haddad

Étant tous des administrateurs de la Corporation.

Participent également à la réunion :

Mme Christiane Hémond, directrice générale, CCSL
Mme Valérie Lachapelle, responsable services administratifs, CCSL
Me Eve-Marie Le Fort, avocate

M. Marcel Alexander agit comme président de la réunion et Me Eve-Marie Le Fort agit comme secrétaire de la réunion.

Le courriel incluant l'ordre du jour et les documents pertinents est envoyé à tous les membres du conseil par courriel.

1.1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour s'établit comme suit :

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. DÉCISION**
 - 2.1. Transaction de règlement à l'amiable
- 3. VARIA**
- 4. LEVEE DE LA REUNION**

Aucun administrateur n'ayant de point à ajouter, modifier ou retirer, l'ordre du jour est adopté tel quel.

| |
|---|
| Résolution CA-2021-08-25/001 |
|---|

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

2. DÉCISION

2.1. Transaction et règlement à l'amiable

Les administrateurs sont informés de l'avancement du dossier par courriel de Me Eve-Marie Le Fort en date du 25 août 2021, du contenu de la transaction de règlement à l'amiable et des avantages et risques de sa signature par la corporation. La signature de la transaction est recommandée, sujet à ce que les demandes de la Cité soient réitérées auprès de la Ville de Laval, sachant que la transaction implique un investissement financier considérable pour la Cité.

| |
|---|
| Résolution CA-2021-08-25/002 |
|---|

ATTENDU QUE la Cité a autorisé la signature de l'Avenant 8 à la Convention de partenariat par résolution CA-2021-02-23/002;

ATTENDU QUE la ville de Laval et le Partenaire sont à régler leurs différends devant le Tribunal administratif du Québec relatifs à la contestation des rôles d'évaluation foncière 2016-17-18 et 2019-20-21;

ATTENDU QUE le Service de l'évaluation foncière de la ville de Laval a confirmé le 23 août 2021, que l'Avenant 8 constitue un événement donnant lieu à la mise à jour du rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE la ville de Laval a confirmé par correspondance de son directeur général, Jacques Ulysse, datée du 24 août 2021, son intention de soutenir la Cité afin qu'elle puisse pleinement exercer sa mission et de revoir le protocole existant entre la Ville et la Cité afin, entre autres, que la Cité ne se voit pas dans une situation de potentiel défaut de ses engagements du fait des déboursés occasionnés par la Transaction de règlement à l'amiable;

ATTENDU QUE tant l'Avenant 8 que la Transaction ont été négociés entre les parties, L'AdR et la Cité, avec l'implication de représentants de la Ville de Laval, dont son Service juridique, qui est donc au fait de son contenu et de ses effets;

IL EST, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, RÉSOLU :

D'approuver la Transaction et d'autoriser le président du conseil d'administration, Monsieur Marcel Alexander, à signer les documents requis pour donner plein effet à cette Transaction;

D'autoriser le versement à L'AdR des sommes prévues à la Transaction.

3. VARIA

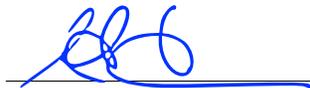
Sans objet

4.LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution
CA-2021-08-25/003

Il est unanimement RÉSOLU :

Que la réunion soit levée lors de la dernière confirmation par courriel de la décision visée au point 2.



Marcel Alexander
Président



Michel Demers
Secrétaire